**9e Symposium International de Sculpture monumentale sur pierre de Durbuy**

**REGLEMENT**

**(conditionnant les candidatures des artistes sculpteurs)**

**Présentation générale**

**Art 1 : Objet**

La Ville et l’Office Communal du Tourisme de Durbuy en collaboration avec le centre culturel, organisent tous les deux ans une rencontre de sculpteurs et une exposition des projets et d’œuvres de petits formats des sculpteurs sélectionnés.

Chaque sculpteur doit réaliser une sculpture monumentale d’extérieur en pierre (1 m3 à 1,25m3 maximum).

**Art 2 : Dates et lieu**

Le Symposium se déroulera **du** **3 au 19 mai 2024 au Parc Juliénas de Barvaux sur Ourthe.**

**Art 3 : Thème**

Le thème retenu est : **« Souvenirs d’enfance »**

**Art 4 : Sélection des sculpteurs**

Pour la sélection, l’artiste doit obligatoirement imaginer une œuvre **originale** sur le thème du Symposium et ne présenter qu’un seul projet.

Les fontaines ne sont pas acceptées.

Le dossier d’inscription est à envoyer à l’Office communal du tourisme de Durbuy, Grand’rue 24, 6940 Durbuy pour **le 10 septembre 2023** au plus tard et devra contenir :

* La fiche d’inscription ci-jointe avec une photo d’identité récente et un CV
* Le titre de l’œuvre
* Une maquette en volume. **Les croquis sont refusés.**

(L’OCTD décline toute responsabilité si la maquette était endommagée pendant le transport)

* Un texte explicatif de la démarche artistique ainsi que les dimensions approximatives de la sculpture (pour avoir une idée de la longueur et de la largeur de la pierre).
* Si nécessaire, une preuve de passeport, visa en règle, 2 mois avant le début de l’événement. Sans ce document, l’inscription ne sera pas validée.
* Une preuve d’assurance personnelle.

Un jury procédera à la sélection des artistes (maximum 10) dans le courant du mois d’octobre 2023. Son choix sera sans appel.

Le sculpteur sélectionné sera averti fin octobre au plus tard. Sa participation est effective dès réception du versement d’une caution de 100€ sur le compte de l’Office Communal du Tourisme de Durbuy :

BE42 7326 6127 8454

BIC CREGBEBB

Cette caution a pour but d’assurer les organisateurs pour la réservation des logements, des matériaux, de la restauration,….

Elle leur sera remboursée dès la fin du symposium.

**Matériaux - Outillage**

**Art 5 : Pierres**

L’organisateur met à disposition les pierres (petit granit ou pierre calcaire). Celles-ci seront d’une dimension d’environ 1 m3 à 1,25m3. Chaque sculpteur disposera d’une seule pierre, il n’est pas prévu de réaliser un socle.

Les pierres sont attribuées par l’organisateur en fonction des projets. Les échanges de pierre de commun accord entre sculpteurs est autorisé.

**Art 6 : Dimension de l’œuvre**

Le sculpteur devra réaliser une œuvre en rapport avec le volume fourni (1 m3 à 1,25m3) et son projet.

Il ne sera pas accepté de projets proposant des œuvres de dimensions plus grandes.

**Art 7 : Outillage**

Les sculpteurs emporteront leur outillage habituel.

Les sculpteurs internationaux peuvent emprunter du matériel et des outils auprès de l’organisateur (sur demande et en signant un registre lors de l’emprunt et du retour de l’outil). L’outil emprunté est sous la responsabilité de l’emprunteur jusqu’à ce qu’il soit remis aux organisateurs. En cas de casse l’assurance personnelle du sculpteur interviendra.

Electricité et air comprimé sont à disposition des sculpteurs sur tout le site.

**Déroulement du Symposium**

**Art 8 : Evénements et consignes de travail**

* Vendredi 3 mai : Durant la journée, accueil et installation des sculpteurs hébergés.

16h00 : Présentation du Symposium aux sculpteurs. (Présence indispensable)

Et vernissage du 9ème Symposium de Durbuy sur le site.

* Vendredi 10 mai : barbecue convivial entre sculpteur et comité
* Samedi 18 mai 17h30 : fin du travail, œuvre terminée.
* Dimanche 19 mai : Clôture officielle du symposium et remise des diplômes.

Les participants aideront le coordinateur logistique pour la mise en œuvre et le rangement du site (boîtiers électriques, compresseur,…)

A la cérémonie de clôture du Symposium fixée le dimanche 19 mai 2024, la présence des artistes est indispensable. Chaque sculpteur y recevra son diplôme de participation.

**Art 9 : Horaire journalier**

9h-12h : travail

12h-13h : repas de midi

13h-18h00 : travail

Nous insistons sur le fait que les sculpteurs sont tenus d’être présents tous les jours entre le

3 et le 19 mai 2024. Il en va de la réputation et du sérieux de l’organisation mise en place.

Les sculpteurs qui pour toute raison souhaiteraient s’absenter en feront part à l’organisateur.

Des absences non-justifiées seront sanctionnées par la retenue des frais engagés sur la caution.

**Art 10 : Responsabilité – Assurances**

Chaque sculpteur travaille à ses risques. Il sera donc garanti par une assurance personnelle pour son activité de sculpteur valable pour la durée du symposium

Une attestation d’assurance sera obligatoirement transmise avec la confirmation de participation.

L’organisateur souscrira quant à lui une assurance en responsabilité civile.

**Art 11 : Sécurité des outils et du matériel**

Un container fermé est prévu pour le rangement des outils et du matériel du site.

**Déplacements – Hébergement - Restauration**

**Art 12 : Déplacements**

Les frais de voyage sont à charge des participants.

L’organisation assurera les transports éventuels au départ des gares et/ou aéroport.

**Art 13 : Hébergement**

Les artistes internationaux ou ayant un trop long trajet entre leur domicile et le site du Symposium (au minimum 100 km aller-retour) seront logés du 3 au 19 mai 2024.

Toute autre formule d’hébergement que celle prévue par l’organisation reste à charge des participants.

L’hébergement pourra se faire si nécessaire en **chambre double**.

**Art 14 : Restauration**

Les artistes résidents bénéficieront de la formule pension complète sur le lieu d’hébergement.

Le repas de midi est assuré pour **tous** les participants sur le lieu de travail. Des plats végétariens seront prévus.

Une collation est également prévue vers 16 heures.

Le repas du soir sera fourni par l’organisateur et pris au gîte.

Pour le petit déjeuner, les produits de base seront à votre disposition dès votre arrivée. Si certains désirent des produits spécifiques non prévus par l’organisateur, les courses seront à leur frais.

Il en va de même pour les autres repas. Si les repas ne sont pas à votre convenance, vous devrez faire vos propres courses.

**Destination des sculptures**

**Art 15 : Les œuvres terminées**

L’artiste reste propriétaire de son œuvre.

Il peut vendre celle-ci mais il s’engage à la laisser en exposition dans la commune **jusqu’à fin décembre 2025.**

Le lieu d’exposition est déterminé par l’organisateur qui prend en charge les frais d’installation. En cas de vente durant la période du Symposium ou de l’exposition, l’artiste rétrocédera 10% HTVA du montant de cette vente à l’organisation.

Au terme de l’année 2025, l’artiste peut reprendre sa sculpture ou la laisser en exposition. Il préviendra l’organisation de sa décision et du moment de la reprise éventuelle, sachant que les frais de reprise sont à charge du sculpteur. Après 2025, la sculpture ne sera plus assurée par l’organisateur, la responsabilité sera à charge de l’artiste.

Si la sculpture reste exposée après 2025 et qu’une vente se réalise par l’intermédiaire de l’organisateur, 10% HTVA lui seront également rétrocédés.

Le sculpteur autorise la ville de Durbuy à publier dans un catalogue édité en fin de Symposium, sur le site internet de la ville et dans tout autre moyen de communication ou de promotion du Symposium la représentation de son œuvre et de son image sans réclamer de droits d’auteur à l’organisation. »

**Art 16 : Assurance des œuvres**

Les sculptures seront assurées par la Ville de Durbuy, de mai 2024 à décembre 2025, à concurrence de 5000€ par œuvre. L’artiste s’engage à ne rien réclamer au-delà de cette somme en cas de sinistre à son œuvre.



9**emeSymposium international de sculpture de Durbuy**

**Dossier de candidature**

**À retourner à :**

**Office Communal du Tourisme de Durbuy**

**Grand’rue 24**

**6940 Durbuy**

**Email :** **symposium@durbuy.be**

**Tel : 0032-(0)86-219 868**

**Identité - Renseignements**

NOM : …………………………………………………………………………………………

PRENOM : ……………………………………………………………………………………

ADRESSE : …………………………………………………………………………………...

TELEPHONE : ………………………………………………………………………………..

GSM : …………………………………………………………………………………………

FAX : ………………………………………………………………………………………….

SITE WEB………………………………………………………………………………………

E-MAIL : ……………………………………………………………………………………...

**Documents et pièces à joindre**

* Ann A : Acceptation du règlement signée
* Ann B : Un CV et une photo d’identité récente
* Ann C : Le titre et la taille approximative de l’œuvre
* Ann D : Une maquette en volume 3D
* Ann E : Un texte explicatif de la démarche artistique
* Ann F : assurance personnelle en cas d’accident.

**ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des termes du règlement du 9eme Symposium International de sculpture monumentale sur pierre de la Ville de Durbuy - année 2024.

Je pose ma candidature pour y participer dans les conditions reprises au dit règlement.

Si mon projet est sélectionné, je m’engage à confirmer ma participation dans les 10 jours de la réception du courrier m’annonçant ma sélection et à verser la caution de 100€ demandée ainsi qu’une attestation d’assurance.

Fait à

Le

Nom – Prénom

Signature